Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE SEINE-ET-MARNE

PREFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DU CONSEIL AUX COLLECTIVITES
ET DU CONTRÔLE DE LEGALITE

Melun, le 16 AVR. 2012

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU 30 mars 2012

Le 30 mars 2012 à 9 heures 30, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) régulièrement convoquée, s'est réunie à la Préfecture sous la présidence de Monsieur Pierre MONZANI, Préfet de Seine-et-Marne.

Étaient conviés :

-en leur qualité de représentants **des 5 communes les plus peuplées du département :**

M. COPÉ Jean-François	Maire de	MEAUX	Excusé
Mme DELESSARD Monique	Maire de	PONTAULT-COMBAULT	Excusée
M. MILLET Gérard	Maire de	MELUN	
M. MOUTON Jean-Louis	Conseiller municipal	SAVIGNY-LE-TEMPLE	

-en leur qualité de représentants **des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département :**

M. DERVIN José	Maire de	LA TRÉTOIRE	Excusé
M. DROUHIN Jacques	Maire de	FLAGY	Excusé
M. DURAND Jean-Louis	Maire de	MARCHÉMORET	
M. GENIÈS Jean-Claude	Maire de	GRESSY	
M. de HAUT Paul-Noël	Maire de	SIGY	
M. JAMET Claude	Maire de	BAGNEAUX-SUR-LOING	
M. SALVAGGIO Tony	Maire de	PONTCARRÉ	Excusé
Mme TRIOLET Catherine	Maire de	RECLOSES	Excusée
M. TRONCHE Christian	Maire de	TANCROU	

-en leur qualité de représentants **des communes dont la population est supérieure à la moyenne communale du département, autres que les 5 communes les plus peuplées :**

M. ALBARELLO Yves	Maire de	CLAYE SOUILLY	
M. CHANCLUD Gérard	Maire de	LA CHAPELLE-LA-REINE	
M. DEZERT Claude	Adjoint au Maire d'	AVON	Excusé
Mme DUPONT Corinne	Maire de	MITRY MORY	
M. GAUTIER Laurent	Maire de	TOURNAN-EN-BRIE	Excusé
Mme MAGNE Line	Adjointe au Maire de	MOISSY-CRAMAYEL	Excusée
M. MARCHANDEAU Christian	Maire d'	ANNET-SUR-MARNE	
M. ONETO Jean-François	Maire d'	OZOIR-LA-FERRIÈRE	
M. RIESTER Franck	Maire de	COULOMMIERS	Excusé

-en leur qualité de représentants des **établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :**

M. AUBERT André	Président de la	CC de l'Orée de la Brie	
M. BERNARD Jean-Jacques	Vice-Président de la	CC des Deux Fleuves	
Mme CHAIN-LARCHÉ Anne	Présidente de la	CC de la Brie des Morin	Excusée
M. CHARTIER Michel	Président de la	CA de Marne et Gondoire	
M. COMMANAY Michel	Président de la	CC de la Brie des Moulins	
M. DENORMANDIE Roger	Président de la	CC du Montois	
M. FOURNIER Jean-Jacques	Président du	SAN de Sénart	Excusé
Mme GABET Colette	Présidente de la	CC du Pays de Bière	Excusée
M. GASNOS Bernard	Président de la	CA Melun Val de Seine	Excusé
M. GEOFFROY Guy	Délégué du	SAN de Sénart	
M. JACOTIN Bernard	Président de la	CC Avenir et Développement du secteur des Trois Rivières	
M. JEGO Yves	Président de la	CC des Deux-Fleuves	
Mme LACROUTE Valérie	Vice-Présidente de la	CC du Pays de Nemours	
Mme LEMOINE Patricia	Présidente de la	CC du Pays Créçois	
M. LEPY Laurent	Président de la	CC Les Sources de l'Yerres	Excusé
M. MARION Jean-Jacques	Président de la	CA de Marne et Chantereine	Excusé
Mme PAPIN Monique	Vice-Présidente de la	CC du Pays de la Goële et du Multien	
M. RICART Michel	Président du	SAN de Marne-la-Vallée / Val Maubuée	Excusé
M. RIGAULT Bernard	Président de la	CC du Pays de la Goële et du Multien	
M. ROGER François	Vice-Président de la	CC de Moret Seine-et-Loing	Excusé
M. SEPTIERS Patrick	Président de la	CC de Moret Seine-et-Loing	Absent
M. VALLETOUX Frédéric	Président de la	CC du Pays de Fontainebleau	Excusé

-en leur qualité de représentants **des syndicats mixtes et des syndicats de communes :**

M. HOUEL Michel	Président du	SM d'études et de travaux pour l'aménagement et l'entretien du bassin du Grand Morin
M. PAVILLON Patrick	Délégué du	SI d'assainissement de Claye-Souilly, Villeparisis et Mitry-Mory
M. YVROUD Pierre	Président du	SI des Énergies de Seine-et-Marne

-en leur qualité de représentants **du conseil général de Seine-et-Marne :**

M. ÉBLÉ Vincent	Président du Conseil Général	
M. GUERIN Jean-Pierre	Conseiller Général	Excusé
M. CORNEILLE Bernard	Conseiller Général	
M. BACQUE Pierre	Conseiller Général	
Mme POTTIEZ-HUSSON Valérie	Conseillère Générale	

-en leur qualité de représentants **du conseil régional dans la circonscription départementale :**

M. RIHAN-CYPEL Eduardo	Conseiller régional d'Ile de France	
M. GUILLEMET Thibaud	Conseiller régional d'Ile de France	excusé
M. JEUNEMAITRE Éric	Conseiller régional d'Ile de France	

Pouvoirs :

M. Jean-François COPÉ, excusé, a donné pouvoir à M. Gérard MILLET
Mme Monique DELESSARD, excusée, a donné pouvoir à M. Jean-Louis MOUTON
M. José DERVIN, excusé, a donné pouvoir à M. Jean-Claude GENIES
Mme Catherine TRIOLET, excusée, a donné pouvoir à M. Jean-Louis DURAND
M. Claude DEZERT, excusé, a donné pouvoir à M. Gérard CHANCLUD
M. Laurent GAUTIER, excusé, a donné pouvoir à Mme Corinne DUPONT
M. Franck RIESTER, excusé, a donné pouvoir à M. Yves ALBARELLO
Mme Anne CHAIN-LARCHÉ, excusée, a donné pouvoir à M. Roger DENORMANDIE
M. Bernard GASNOS, excusé, a donné pouvoir à M. Michel COMMANAY
M. Laurent LEPY, excusé, a donné pouvoir à M. Bernard JACOTIN
M. Jean-Jacques MARION, excusé, a donné pouvoir à M. André AUBERT
M. Michel RICART, excusé, a donné pouvoir à M. Michel CHARTIER
M. François ROGER, excusé, a donné pouvoir à Mme Monique PAPIN
M. Frédéric VALLETOUX, excusé, a donné pouvoir à M. Bernard RIGAULT
M. Jean-Pierre GUÉRIN, excusé, a donné pouvoir à M. Vincent EBLÉ

Assistaient également à la réunion :

M. GOUTEYRON, Secrétaire Général de la Préfecture
Mme LÉTOCART, Sous-Préfète chargée de la Politique de la Ville
M. HUMBERT, Sous-Préfet de l'arrondissement de Meaux
M. MAC KAIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy
Mme GOARRIN, Chef du bureau du conseil aux Collectivités Locales et du Contrôle de Légalité
Mmes BUTET, CHARRIE, DOUMA, GAVOILLE, GOMEZ, GUIRAL, METIER, PETIT, ZOTOFF de la Direction des Relations avec les Collectivités Locales
M. SOMMIER, Directeur Départemental des Territoires
Mme DEFOURS, Inspectrice divisionnaire, Service des collectivités locales, Direction Générale des Finances Publiques

Monsieur le Préfet ouvre la séance en rappelant que le quorum n'a pas à être constaté, l'ordre du jour étant uniquement consacré à l'examen du second point inscrit à la séance de la CDCI du 15 mars 2012. Il s'agissait de la proposition de fusion des communautés de communes du Pays de la Goële et du Multien, de la Plaine de France et des Portes de la Brie, qui nécessitait un avis simple de la CDCI.

Aussi, ce point est à nouveau mis à l'ordre du jour de cette nouvelle CDCI.

M. le Préfet indique que des amendements pourront être déposés au cours de la séance. Ces amendements devront concerner directement le projet de fusion mis à l'ordre du jour. Toutefois, la CDCI pourra à nouveau se réunir sur un ordre du jour différent qui serait défini en fonction des propositions de ses membres.

M. le Préfet donne la parole à M. Geniès, Rapporteur général, qui expose le point mis à l'ordre du jour.

M. Geniès, Rapporteur général: rappelle que la CDCI est réunie pour examiner le projet de fusion des communautés de communes du Pays de la Goële et du Multien, de la Plaine de France et des Portes de la Brie.
Il indique que trois amendements ont été déposés : par M. Eblé, Président du Conseil général, par M. Corneille, Conseiller général, et M. Pavillon, Premier adjoint au Maire de Villeparisis. Tous trois sont membres de la CDCI. Les trois amendements sont identiques et visent à intégrer les communes de Compans, Mitry-Mory et Villeparisis à l'intercommunalité née de la fusion des communautés de communes du Pays de la Goële et du Multien, de la Plaine de France et des Portes de la Brie.
Cet amendement devra être voté à la majorité des 2/3 des membres de la CDCI.

M. le Préfet précise que les trois amendements proposés, qui seront examinés sous la forme d'un seul amendement, sont bien relatifs à l'ordre du jour de la séance et ne le modifient pas.

Mme Papin, Maire de Dammartin-en-Goële : indique qu'elle a également déposé un amendement.

M. Geniès, Rapporteur général: s'excuse auprès de Mme Papin et lui répond qu'il a bien été destinataire d'un courrier mais pas d'un amendement.

M. le Préfet indique à Mme Papin que l'amendement qu'elle propose sera associé aux trois autres.

1) Examen de l'amendement déposé par les membres de la CDCI : extension du projet de fusion des CC du Pays de la Goële et du Multien, de la Plaine de France et des Portes de la Brie aux communes de Mitry-Mory, Compans et Villeparisis : majorité des 2/3 des membres de la CDCI

Mme Dupont, Maire de Mitry-Mory : n'a pas déposé d'amendements car les amendements déposés répondent aux attentes des habitants de Mitry-Mory et Compans. Mme le Maire lit le courrier d'un habitant de sa commune « qui regrette que les communes de Mitry-Mory et Compans soient exclues du département de Seine-et-Marne, décision inadaptée et défavorable pour leurs habitants ».

M. le Préfet indique qu'il a déjà répondu à cette remarque.

M. Corneille, Conseiller général : des débats relatifs à la fusion des trois intercommunalités ont déjà eu lieu. Toutefois, un débat de fond n'a pas encore eu lieu : celui concernant la nécessité de bâtir une intercommunalité puissante, cohérente, solidaire dans le nord-ouest seine-et-marnais. Il serait sain pour les populations d'avoir une intercommunalité qui tire le maximum de la proximité de l'aéroport. Aussi, cette intercommunalité doit rassembler, et rassembler essentiellement les communes aéroportuaires que sont Mitry-Mory, Compans, Mauregard et Le Mesnil-Amelot. Refuser cette grande intercommunalité, c'est appauvrir la Seine-et-Marne. L'aéroport est une force, il faut en profiter dans l'intérêt des populations et dans l'intérêt de la Seine-et-Marne.

M. le Préfet : ce point a été abordé. S'agissant de l'amendement déposé, M. le Préfet s'en remet à la sagesse de la CDCI.

M. Rigault, Président de la communauté de communes du Pays de la Goële et du Multien : demande une suspension de séance.

M. Eblé, Président du Conseil général : souhaite apporter un éclairage avant la suspension. Le calendrier est précipité. Il aurait été utile de poursuivre les débats, notamment afin de recueillir le sentiment des populations elles-mêmes et pas seulement celui des représentants élus des conseils municipaux. La proposition d'amendement tend à constituer un ensemble puissant et cohérent susceptible de répondre aux exigences des problématiques d'aménagement autour de la plate forme aéroportuaire. Le territoire du nord-ouest seine-et-marnais est depuis longtemps morcelé dans des intercommunalités constituées au gré de l'histoire et des intérêts des uns et des autres, ce qui est regrettable. Un regroupement large et puissant est nécessaire afin de surmonter les divisions communales et optimiser les chances et atouts du territoire par rapport à d'autres territoires, comme la Seine-Saint-Denis et le Val d'Oise.

Il a été dit que cette option serait contraire à la défense de la part de ruralité, que ce territoire recèle et qu'il imposerait une forme d'intercommunalité de type communauté d'agglomération, qui n'est pas souhaité par un certain nombre de collectivités. L'intégration de Mitry-Mory permettrait en effet d'atteindre un seuil de population correspondant à celui d'une communauté d'agglomération ; toutefois, la loi n'oblige pas une forme d'intercommunalité particulière. Tous les modes de gouvernance sont possibles ; l'exercice de tout type de compétences également.

M. le Préfet : « la Politique des petits pas » menée en lien avec la CDCI a permis d'avancer mais une « accélération » est parfois nécessaire.
M. le Préfet remercie l'Union des Maires, M. le Rapporteur général, les assesseurs et tous les élus du travail effectué sur un territoire complexe.

M. Pavillon, adjoint au maire de Villeparisis : revient sur le compte-rendu de la réunion de la CDCI du 15 mars 2012 et demande que la phrase suivante « Le risque d'une opposition entre le pôle de Villeparisis et de Claye-Souilly est fort et très rapidement, la gouvernance d'une tel ensemble deviendrait impossible » soit supprimée. En effet, Villeparisis s'est toujours inscrite dans une démarche d'intercommunalité forte et nécessaire dans le nord-ouest de la Seine-et-Marne. L'intercommunalité se base sur des projets qui nécessitent le développement harmonieux du territoire autour de l'aéroport.
Villeparisis et Claye-Souilly sont des communes qui travaillent d'ores et déjà ensemble. Les attentes des habitants de ces territoires sont loin des problèmes de gouvernance.

M. le Préfet fait droit à la remarque de M. Pavillon, visant à modifier le procès-verbal de la séance de la CDCI, réunie ce 15 mars dernier.

La séance est suspendue.

M. le Préfet indique que l'amendement est soumis au vote.

M. Rigault, Président de la communauté de communes du Pays de la Goële et du Multien : demande un vote à scrutin secret.

M. Eblé, Président du Conseil général : indique qu'il existe actuellement deux alternatives. Il regrette que le Préfet n'ait retenu qu'une seule des propositions qui lui a été soumise et qui n'implique qu'un vote à la majorité simple. M. Eblé ajoute que la proposition qu'il formule ne pourrait être adoptée que par un amendement à la majorité des 2/3 des membres de la CDCI.

Mme Dupont, Maire de Mitry-Mory : rappelle que 60 % des terres de Mitry-Mory sont agricoles ; la densité du taux d'habitants au km^2 de la commune est inférieure de 129 habitants par rapport à Claye-Souilly. La commune de Mitry-Mory est donc rurale.

Résultat des votes : 31 contre ; 17 pour
L'amendement est rejeté

2) Fusion des communautés de communes du Pays de la Goële et du Multien , de la Plaine de France et des Portes de la Brie : avis simple

Une suspension de séance est demandée par M. Eblé.

M. Albarello, Maire de Claye-Souilly : ne peut accepter que deux communes du nord-ouest du territoire subsistent en Seine-Saint-Denis ; il veut se faire écho du maire de Compans qui a adressé un message à ses habitants proposant l'idée d'une intercommunalité entre Mitry-Mory et Compans, afin de garantir définitivement leur attache en Seine-et-Marne. M. Albarello souhaite que la CDCI soit à nouveau réunie très rapidement afin de discuter de cette proposition.

M. le Préfet répond que ce point n'est pas à l'ordre du jour mais que la CDCI pourra être réunie rapidement avec un ordre du jour adapté. Il insiste sur le respect de la procédure dans un souci de sécurité juridique, mais également dans l'intérêt des territoires.

Mme Dupont, maire de Mitry-Mory : ne prendra pas part au vote. Le précédent vote aurait permis de faire revenir Mitry-Mory et Compans en Seine-et-Marne. Elle ne comprend pas cette volonté de bâtir une intercommunalité sans les deux communes.

Mme Papin, Maire de Dammartin-en-Goële : une intercommunalité doit être constructive et bâtie sur des projets discutés en commun. Or, Dammartin-en-Goële, seconde commune en population de cette intercommunalité, n'a pas été associée au projet. Le Président de la communauté de communes du Pays de la Goële et du Multien a écarté le projet proposé par Dammartin, sans le mettre au vote.

M. Corneille, Conseiller général : prend acte du vote qui traduit une volonté. Certains se sont prononcés contre les habitants et le territoire de Seine-et-Marne. L'amendement rejeté proposait de rassembler. La proposition de M. Albarello visait à diviser.

M. Rigault, Président de la communauté de communes du Pays de la Goële et du Multien : est surpris des propos de Mme Papin. Le conseil communautaire a débattu sur les deux alternatives et s'est prononcé en faveur du regroupement proposé ce jour.
Il ajoute que sur la base d'un projet, on peut construire une intercommunalité élargie.

M. Eblé, Président du Conseil général : c'est une déception de voir une majorité se dégager en faveur d'un territoire morcelé ; il ne peut accréditer la perspective qui se dessine. Il quitte la salle accompagné d'autres élus.

M. Mouton : constate que l'assemblée s'est réunie depuis plusieurs mois dans le cadre d'une politisation exacerbée. Les communes se sont exprimées jusqu'à une certaine date.

M. Geoffroy : La réunion du jour aurait pu se dérouler de façon convenable quant à son organisation et son déroulement. Elle présente des contradictions.
Il rappelle que le groupe qui a quitté la salle et qui dénonce une division du territoire, a plaidé, en son temps, contre le rapprochement de deux intercommunalités dans le secteur de Mormant. Une obstruction anti-républicaine a été menée aujourd'hui. M. Geoffroy dénonce l'idée selon laquelle le vote exprimé au cours de la séance traduirait un mauvais geste contre les Seine-et-Marnais.

M. le Préfet : répond à M. Mouton et date clairement la remarque de ce dernier au 16 décembre 2011. M. le Préfet indique qu'il a agi en conscience et qu'il n'oublie pas que la CDCI est composée d'élus, que sa composition et les majorités qui s'en dégagent lors des votes sont éminemment démocratiques.

M. Albarello, Maire de Claye-Souilly : M. Eblé a pris position le 16 décembre 2011 en votant contre la réintégration de Mitry-Mory et Compans en Seine-et-Marne. La démocratie a été respectée.

M. le Préfet soumet au vote la fusion des communautés de communes du Pays de la Goële et du Multien, de la Plaine de France et des Portes de la Brie.

L'ordre du jour était unique, les amendements ne s'en sont pas écartés. Le quorum n'était pas requis.
Le vote a lieu a main levée.

Résultat : 31 votes pour. La proposition de fusion est adoptée.

La séance est levée.

Le préfet

Pierre MONZANI

Le Rapporteur Général

Jean-Claude GENIES